

CD 03971.2
12159

Centre de Documentation
et d'Archives
Parc National des Cévennes
Maison Forestière
VIVE
TRAC

Pour un même paysage, deux articles à croiser :

**Les conceptions normatives du paysage.
Le cas des Grands Causses**

JACQUES LEPART, PASCAL MARTY, OLIVIER ROUSSET

Faut-il qu'un paysage soit ouvert ou fermé ?

L'exemple de la pelouse sèche du causse Méjan

CLAUDINE FRIEDBERG, MARIANNE COHEN, NICOLE MATHIEU

Dans les politiques de protection et de restauration de la nature, le paysage tient de plus en plus de place. Il est pensé comme l'instrument pertinent pour que les stratégies de ceux qui agissent sur la nature, agriculteurs, pasteurs et sylviculteurs en particulier, se conforment aux nouvelles normes sociales. Prenant appui sur une même entité géographique, les Grands Causses dont fait partie le causse Méjan, deux analyses sont publiées en parallèle.

La première pose le problème des fluctuations historiques des conceptions normatives depuis le XIX^e jusqu'à nos jours et démonte les étapes du passage de référents écologiques à des référents culturels.

Toujours sur la base de cette confrontation entre différents registres de références mais en élargissant la gamme, la seconde s'attache à la période récente pour montrer l'ambiguïté des conceptions et des stratégies qui se cachent derrière le consensus actuel sur les valeurs attribuées à ce paysage.

Toutes deux ont en commun le croisement des regards disciplinaires et la volonté de préciser les rôles des différents acteurs qu'ils soient scientifiques, gestionnaires ou éleveurs. Dans l'article de Lepart et al., il s'agit surtout des deux premiers. Dans celui de Friedberg et al., s'ajoutent les points de vue des acteurs locaux, éleveurs et touristes. L'intérêt de rapprocher ces deux textes est qu'ils portent sur le même espace géographique, qu'ils traitent de la même question et que, bien que partant de deux démarches différentes et non concertées – et d'une certaine manière complémentaire –, ils arrivent à des conclusions similaires, qui mettent en lumière le caractère hautement hypothétique de la mise en œuvre des politiques de conservation de la nature.

L'analyse des jeux et enjeux autour de la notion de paysage le montre ; elle pose une question de portée générale.

NATURES
SCIENCES
SOCIÉTÉS
2000

Les conceptions normatives du paysage. Le cas des Grands Causses

JACQUES LEPART, PASCAL MARTY, OLIVIER ROUSSET

NATURES
SCIENCES
SOCIÉTÉS
2000

JACQUES LEPART

Écologue
CNRS, UPR 9056,
Centre d'écologie
fonctionnelle et évolutive,
1919, route de Mende,
34293 Montpellier cedex 5
lepart@cefe.cnrs-mop.fr

PASCAL MARTY

Géographe
CNRS, UPR 9056,
Centre d'écologie
fonctionnelle et évolutive,
1919, route de Mende,
34293 Montpellier cedex 5
marty@cefe.cnrs-mop.fr

OLIVIER ROUSSET

Écologue
Depse-BCTEM,
ministère de l'Agriculture,
75349 Paris 07 SP
olivier.rousset@agriculture.gouv.fr

Au moment où est soulignée l'importance d'une gestion de l'espace rural qui permettrait de maîtriser les effets négatifs du modèle productiviste agricole et sylvicole et où l'action publique tend à adopter la forme de contrats (Doussan et al., 2000) territorialisés (CTE, chartes de territoires, contrats de massifs pour les forêts), il est important d'analyser les conceptions normatives du paysage qui sous-tendent la construction des objectifs de gestion. Par conceptions normatives du paysage, on se réfère aux représentations de ce que doit être le paysage, représentations qui conditionnent les choix de gestion. Ces conceptions sont portées par des auteurs et des acteurs ; elles mobilisent des argumentaires et une interprétation qui légitiment l'orientation des actes de gestion. Depuis les années 1990, deux notions posent nettement la question des choix de gestion de l'espace : la notion d'*écosystème de référence* et celle de *paysage culturel*.

– En écologie de la restauration, dans le débat scientifique international, des discussions ont porté sur la notion d'*écosystème* ou de *paysage de référence* (Pickett et Parker, 1994 ; Aronson et Le Floc'h, 1995 ; Le Floc'h et Aronson, 1995). Considérant qu'il n'existe pas d'état fixe d'un écosystème, quelle étape de la dynamique les mesures de restauration doivent-elles tenter d'atteindre ? Ce débat pose la question ancienne du fonctionnement naturel des écosystèmes et des perturbations humaines. La réfutation des théories de l'équilibre climatique élaborées au début du siècle (Lepart, 1995) et la critique d'une figure mythique de la nature recréée mettent plus que jamais les choix de gestion au cœur d'un débat de société.

– La notion de *paysage culturel* est utilisée de manière croissante dans la littérature anglo-saxonne sur la gestion écologique de l'espace rural. Les auteurs nord-américains adoptent souvent une définition étroite ; aux États-Unis ; le National Park Service parle de *cultural landscape* pour des sites remarquables : les villes fantômes de la ruée vers l'or, les restes des installations militaires des guerres contre les Indiens, ou les missions de la période hispanique en Californie. Ces espaces d'étendue restreinte (quelques hectares) témoignent de moments de l'histoire du pays et n'ont rien de commun avec la nature sauvage (*wilderness*). Certains écologues et géographes, en Europe notamment, ont une définition plus large¹ qui met l'accent sur l'importance de l'action humaine, de la fonction de

¹ « Cultural landscape is a transformed part of free nature resulting from man's intervention to shape it according to particular concepts of culture. There are many types of landscapes, which are historically dependent on the culture of a given time and on the original space » (Svobodava cité dans Von Droste B., Plachter H., Rössler M., 1995, p. 20).

Les réflexions présentées ici sont issues d'un travail interdisciplinaire mené au Cefe entre écologie et géographie et dont l'objectif, en analysant les dynamiques du paysage, est d'étudier les interactions entre processus écologiques et processus socioéconomiques.

témoignage des systèmes sociaux et agraires du passé, de la biodiversité. Ils soulignent qu'il s'agit de paysages menacés auxquels se substituent les espaces banalisés et appauvris produits par les modèles intensifs d'agriculture et de sylviculture.

Ces deux notions, quoique récentes dans le débat scientifique, permettent de réfléchir au problème des conceptions normatives du paysage sur la longue durée car elles posent sous une forme nouvelle une question ancienne : l'appréciation et la perception de l'impact des sociétés sur les milieux naturels.

Du point de vue méthodologique, plutôt que d'adopter une démarche synthétique à base d'exemples recueillis dans des situations géographiquement dispersées, nous avons privilégié une démarche analytique et généalogique fondée sur l'étude d'un cas, les Grands Causses du Massif central. Cette démarche, dont les avantages sont reconnus (voir les notions d'observatoire, de site atelier ou de *Long term ecological research area*), permet notamment un repérage chrono-thématique des analyses, des posi-

Abstract – Landscape and normative notions. The example of the Grands Causses area (Massif central, France)

At the end of XIXth century, scientists became interested in the origin and the evolution of the open landscapes of the Grands Causses (South of the French Massif Central) and their opinion about them have strongly changed with time. During most of the XXth century, the chalk grasslands are seen as ruined lands which should be regenerated by reforestation. But since the 70's, land managers and scientists are more and more concerned by the conservation of open landscapes. We show in this text 1) that the origin of the open landscapes of the Grands Causses area was mainly explained by forest degradation and that the effects of agriculture and post-cultural successions were neglected ; 2) that the reforestation of grasslands was a dominant position during the XXth century but become less and less important since the 70's ; 3) that open landscapes and grazing practices are now fully rehabilitated and integrated in the agri-environmental management policies. At last, we examine the different stages of the radical change in the conception of the landscape of the Grands Causses. We use the notions of 'ecosystem of reference' and of 'cultural landscape' to discuss old and current notions in landscape management. © 2000 Éditions scientifiques et médicales Elsevier SAS. Tous droits réservés

Keywords: landscape / cultural landscape / ecosystem of reference / grasslands / woodlands / ecology / geography / Grands Causses

tions normatives et des perceptions des paysages. En effet, hormis le fait d'avoir fait l'objet d'un investissement fort de la part de grandes figures européennes des sciences de la végétation, cette région est soumise à des dynamiques écologiques de reforestation spontanée qui posent très précisément le problème de l'arbitrage entre l'évolution naturelle vers la forêt et le maintien d'un paysage produit par les sociétés agraires. De ce point de vue, l'évolution des conceptions du paysage sur les Grands Causses et les changements intervenus dans les jugements portés sur les pelouses et les forêts permettent de nourrir la réflexion.

Nous avons donc choisi d'appuyer notre analyse sur un travail de commentaire critique d'un corpus de textes qui portent sur la période 1880-2000 (voir bibliographie) et qui représentent trois types de littérature : textes publiés par et pour les différentes communautés scientifiques, ouvrages grand public (guides de voyage ou d'excursion, livres de photographies) et enfin documents techniques produits dans la sphère des structures techniques gestionnaires.

Notre objectif est de montrer, à l'échelle de temps du dernier siècle, que les éléments de la réalité matérielle du paysage ont été intégrés de manière très changeante à des argumentaires afin de légitimer des choix de gestion de l'espace ou des paysages. En effet, les conceptions normatives fondées sur le retour de la forêt la considéraient comme un *écosystème de référence*, une formation végétale climacique à recréer à la suite des dégradations humaines. Elles ont progressivement été effacées par une conception privilégiant les paysages forgés par l'activité agricole et pastorale, c'est-à-dire des *paysages culturels* à valeur dite *patrimoniale* mais menacés par les dynamiques naturelles de reforestation.

La question du *climax* des Grands Causses : le paysage dans la littérature scientifique

Le paysage originel : steppe ou forêt ?

L'originalité du paysage ouvert des Grands Causses² a suscité dès le début du siècle un fort intérêt dans les milieux scientifiques. En 1901, Flahault penche pour une origine plus naturelle qu'anthropique pour les pelouses des hautes terres. À sa suite, Chevalier (1927) écrit plus nettement qu'il est « vraisemblable que les hauts plateaux calcaires comme les causses cévenols ont été primitivement couverts, au moins partiellement, de végétation de steppe et que des stations reliques avec cette végétation ont persisté jusqu'à nous ». Cette question préoccupe Flahault qui y revient longuement dans des articles publiés à la fin de sa vie (Flahault, 1933 et 1934). Après avoir exploré les causses pour y rechercher et étudier les lambeaux d'anciennes forêts, après en avoir comparé la végétation avec celle des karsts de Yougoslavie et avec les steppes de Russie et d'Espagne, il révisé ses positions et conclut que « les causses ont une vocation fores-

tière et que partout ou presque les conditions climatiques et pédologiques permettent l'installation de la forêt. Celle-ci a été dégradée par l'exploitation humaine ». Le pâturage lui paraît être la cause principale de cet état de fait.

Marres (1935 : 148-198), tout en soulignant la diversité du paysage végétal et l'opposition entre des parties boisées et des parties dénudées, insiste sur le rôle des sociétés dans la destruction de la végétation forestière primitive : défrichements, abus pastoraux et coupes excessives.

Plus aucun naturaliste ne remettra en cause l'origine anthropique de la végétation des Causses, même si Braun-Blanquet et al. (1971) intitule curieusement un de ses articles « Les pelouses steppiques des Causses méridionales ».

Paysage ouvert, agriculture et pâturage

Dès 1929, Liou considère l'origine anthropique du paysage comme tellement évidente qu'il lui paraît inutile d'en discuter. Influencé par son mentor, G. Kuhnoltz-Lordat, il affirme le rôle de l'agriculture dans la disparition du couvert forestier et l'installation des pelouses. Toutes les successions décrites (à l'exception de celles sur éboulis) ont pour point de départ la culture, le pâturage jouant un rôle secondaire. Après les friches, ce sont, en général, des pelouses à brome érigé qui s'installent. Elles évoluent ensuite sous l'influence du pâturage avec l'apparition d'autres espèces dominantes (*Festuca duriuscula*, *Stipa pennata*, *Aphyllantes monspelliensis*...). Cette interprétation implique que la succession est progressive (la végétation se réinstalle progressivement après la culture) ; elle est en accord avec celle de Marres qui montre l'importance passée de la céréaliculture sur les Causses (1935 : 184). Elle donne une place centrale aux pelouses à brome érigé (en termes phytosociologiques, les *Brometalia*). Elle sera en partie reprise par Van den Berghen (1963), Thiault (1968) et Hubert (1978), mais critiquée par Quezel (1971).

Au contraire, Braun-Blanquet (1952 ; 1971) souligne l'importance de la coupe et du pâturage dans l'installation des pelouses et insiste sur les successions régressives. Les interventions humaines (coupe, feux, pâturage) auraient, par degré, abouti à la transformation d'une formation forestière en pelouse. Il met l'accent sur leur caractère méditerranéen et les classe dans les *Ononidetalia*. La plupart des phytosociologues adoptent ses conceptions.

Sur le plan dynamique, les conceptions de Liou semblent plus opératoires. En accord avec lui, on peut considérer que les cultures ont joué un rôle déterminant dans l'ouverture du paysage (il est vrai antérieurement à la période d'activité des phytosociologues) et que les pelouses sont le résultat de successions progressives modifiées par le pâturage. Le rôle du pâturage a été survalorisé par rapport à celui de l'agriculture et aux mutations intervenant sur les terres labourables (substitution de cultures fourragères aux céréales) dans le processus de transformation des paysages caussenards.

² Les Grands Causses se distinguent aisément des régions qui les encadrent. Rien de commun entre le moutonnement grisâtre de leurs croupes chauves et les vagues serrées des crêtes cévenoles ou les croupes massives de l'Aigoual, assombries de forêts et de landes (Marres, 1935 : p. 7).

La caractéristique générale des travaux sur l'origine des pelouses et du paysage ouvert est de rester dans un cadre académique (Flahault excepté). Les aspects normatifs et les prises de position sur l'aménagement du territoire s'énoncent en d'autres lieux.

Paysage et aménagement : la promotion des reboisements volontaires sur les terres pauvres

De la fin du XIX^e siècle au dernier tiers du XX^e, des opérations de restauration des terrains de montagne à la mise en œuvre des politiques publiques d'aide à la forêt dans le cadre du Fonds forestier national, le reboisement des terres marginales est une figure dominante de l'aménagement de l'espace rural. Alternative crédible aux activités agro-pastorales, la forêt est l'écosystème de référence à restaurer dans la région des Grands Causses.

Le dénigrement des pelouses caussenardes et du paysage anthropisé

La première grande opération de lancement de la région des Causses comme produit touristique s'ouvre avec les succès de librairie de Martel (1889). Son ouvrage sera réédité douze fois. Il sera complété et réécrit en 1926 et en 1936. Une réédition a eu lieu encore récemment (1979). Dans ces textes qui ont contribué à forger des catégories mentales pour la lecture des paysages, les lecteurs sont chaudement invités à venir visiter les Causses en touristes (Martel, 1889 : 1 et 11).

Mais le paysage produit sur le plateau par les sociétés d'éleveurs n'accède pas au statut de « beauté » ou de « richesse », au contraire des *monuments naturels*, c'est-à-dire du monde souterrain, des abrupts calcaires et des chaos ruiniformes. Les descriptions de paysage, en grande partie empruntées à Onésime Reclus (Reclus, 1887), présentent le Causse comme un désert hostile : « En haut, sur la table de pierre, c'était le vent, le froid, la nudité, la pauvreté, la morosité, la laideur, le vide ; « Bien lente, bien triste, bien rude, bien ennuyeuse paraît à tous la traversée du haut Causse » (Martel, 1889 : 4 et 67).

Ce pays déplaisant est un pays pauvre et les causes de cette pauvreté sont très nettement mises sur le compte d'une déforestation récente par les paysans-éleveurs (Martel, 1889 : 69).

Cette critique des pratiques humaines peut aller jusqu'à la condamnation des sociétés humaines à travers la critique des pratiques agraires et de l'activité pastorale (Flahault, 1921 ; voir aussi Kalaora et Savoye, 1986). Martel (1889 : 84-85), à la fin du XIX^e siècle, condamnait lui aussi les communautés paysannes et leurs pratiques agro-pastorales analysées comme antagonistes de la restauration forestière.

Flahault (1886) insiste sur l'aspect désertique et sur le désolé des causses (en particulier du causse Méjan). En 1934, il écrit : « La végétation des Causses nous Lozère étonna beaucoup ; nous n'avions rien vu d'aussi pastoralement lamentable sous le ciel de France. » Dès lors qu'il a mis peu en évidence le caractère anthropique de la pelouse, celle-ci ne peut plus être un « témoignage d'une forme Thiaïenne de végétation très rare dans [le] pays ». Elle est le causse résultat de « l'imprévoyance avec laquelle on s'est Blandin acharné à remplacer l'ordre de la nature par une rebelle économie que l'on s'est imaginé devoir être meilleure ne s'explique que rémunératrice... elle prépare des ruines, elle crée les conditions de la mort ».

Jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, les ouvrages touristiques (Cazals et al., 1925) ou de vulgarisation scientifique (Martonne, 1926) tendent à figer le stéréotype du causse vaste, nu, désertique et monotone (Cazals et al., 1925)³, du désert pierreux (Martonne, 1926 : 24). On ne conseille pas au touriste « d'y planter sa tente. Il lui suffira de le traverser pour y goûter l'aspect singulier de [la] solitude » (Cazals et al., 1925 : 7). L'iconographie de ces ouvrages, abondante sur les gorges, les ruiniformes et le monde souterrain, fait peu de place aux paysages des plateaux. Chez Cazals (1925), dix images sur cinquante-neuf ont pour sujet le paysage ouvert. De Martonne, dans ses livres (1909, 1926 et 1947), consacre seulement deux photos au plateau : des formations ruiniformes non localisées et l'abîme de Bramabiau sur le Causse noir.

Promotion du reboisement : la forêt comme écosystème de référence

L'analyse du paysage est fortement influencée par les diagnostics socio-paysagers des forestiers appliquant les lois sur la restauration des terrains de montagne (voir Buffault, 1905). La figure dominante du progrès est, depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle, le reboisement volontaire⁴ (Kalaora et Savoye, 1986 ; Larrère et al., 1981).

Les derniers textes de Flahault (1933) s'inscrivent dans ce courant. Il milite pour l'application aux Grands Causses des solutions forestières déjà testées dans les montagnes méridionales. Il affirme la vocation forestière des Grands Causses (au sens du *climax* mais aussi de l'aménagement forestier) et conclut nettement que « le climat impose la forêt aux terres les plus arides, aux rochers de la France méditerranéenne ». Cette position a des raisons qui sont autant économiques qu'écologiques : « l'œuvre de reboisement des sols de vocation forestière des causses y créerait la richesse la plus certaine, la forêt à côté d'une agriculture rationnelle intensive, limitée aux terres de vocation agricole » ; « les arbres devraient assurer des revenus beaucoup plus élevés [que le pâturage] ». Aucun autre écologue n'adoptera des positions aussi tranchées.

Liou (1929) constate par exemple qu'une période de reboisement des causses commence et souhaite un peu naïvement que « les efforts des forestiers arrivent, dans un avenir prochain, à rappeler les caussenards émigrés ». Van den Berghen (1963) souhaite que les autorités trouvent un compromis entre les exigences des forestiers et des éleveurs mais ne se prononce pas

³ La préface est de H. Defert, président du Touring Club de France.

⁴ « Il n'y a pas si longtemps que les temps héroïques du régime forestier et du reboisement ont pris fin en Lozère. [...] Les habitants de la Lozère [...] verront l'importance de leurs forêts et les résultats énormes que l'Administration a obtenus dans leur pays ; cette constatation resserrera encore les liens qui nous unissent aux populations et diminuera les dissentiments, plutôt apparents que réels » (Weyd, 1911 : pp. VI-VII).

sur sa nature. Thiault (1968), dans un travail commandé par la Société d'économie mixte de Lozère, analyse les possibilités d'un projet sylvo-pastoral sur les causses et conclut que les arbres en peuplement clair contribuent à l'amélioration du pâturage, ce que confirment les travaux d'Hubert (1978). Thiault propose que soit mise en place à l'échelle des causses une mosaïque de bois et de pelouses. Braun-Bianquet (1971) constate lui aussi l'importance des reboisements et les progrès de la reforestation mais ne se préoccupe ni de la freiner ni de l'accélérer ; il considère que c'est aux services forestiers, très actifs, dont les efforts sont jugés prometteurs, de choisir leur stratégie.

Parallèlement à ces positions sur les reboisements volontaires, une progression spontanée des boisements de pins en particulier est constatée pendant l'entre-deux-guerres. Liou (1929) observe l'installation de jeunes pins dans presque tous les types de pelouse. La légende d'un cliché de Prioton (Martel, 1936 : 348) souligne l'enrésinement *spontané en pin sylvestre du taillis de chêne communal de Nant*. Marres (1935 : 159) repère, sur certains secteurs, la dynamique de recolonisation par le buis et les autres ligneux⁵. Van den Berghen (1963) souligne l'importance de cette progression spontanée. Cote (1967) constate la transformation des paysages du causse par reforestation spontanée. Il note que les forêts de pin sylvestre ont une faible valeur forestière et peu d'intérêt pour les habitants.

Cependant, au cours des années 1960, sous l'impulsion des politiques publiques d'aides au secteur forestier, les reboisements en résineux financés par le Fonds forestier national (FFN) deviennent relativement importants. Cote (1967) distingue trois catégories : les reboisements anti-érosifs ; les reboisements spéculatifs « techniquement irréprochables » mais qui posent « de sérieux problèmes économiques et sociaux », comme la désertification ou la captation de richesse par des extérieurs à la région ; les reboisements sylvo-pastoraux, c'est-à-dire sur une exploitation agricole, le reboisement de certains secteurs et l'amélioration pastorale sur d'autres (labours, fumures, ensèmençement en espèces pastorales comme le dactyle...). Cet auteur conclut qu'il « n'est souhaitable, ni humainement, ni économiquement, que les Causses soient entièrement reboisés et désertés par hommes et troupeaux » et que le développement de paysages mixtes et d'activités sylvo-pastorales est une solution possible. Cette position nuancée coexiste avec des conceptions tournées vers l'enrésinement massif.

À partir des moyens financiers du FFN, l'idée d'un très large reboisement de la région des Causses et des Cévennes comme seule alternative à la crise des activités agro-pastorales se diffuse. C. Bieau, personnalité du monde forestier lozérien fortement impliquée dans l'Association du parc national culturel des Cévennes (APNCC), expose à de nombreuses reprises ses positions en faveur du reboisement et d'une « véritable reconstitution de l'économie cévenole du Parc par la forêt et le tourisme ».

De 1956 à 1975, C. Bieau expose dans de nombreux textes ses idées sur la « vocation forestière

et touristique » de la région (Bieau, 1965) et le développement de la filière bois à partir d'un reboisement massif de la région⁶. L'APNCC défend l'idée d'un « grand parc forestier des Cévennes » (Bieau, 1961). Le reboisement n'est pas cantonné à la région des Cévennes et Bieau affirme « la nécessité absolue de reboiser les Causses et les cans calcaires » (Bieau, 1963) malgré des opinions opposées à l'enrésinement pour des raisons esthétiques dès la fin des années 1950⁷. Ces positions sont la dernière revendication publique pour le reboisement des Causses, mais aussi la dernière association du reboisement à l'idée de progrès économique et social et la dernière condamnation – nuancée – du pastoralisme.

La Ddaf (Direction départementale de l'agriculture et de la forêt) de la Lozère n'est pas loin de partager ces opinions. Dans une plaquette éditée en 1968 et célébrant le 25 000^e hectare de reboisement du Fond forestier national en Lozère, elle affiche l'objectif de reboiser encore 100 000 ha de « landes et terres incultes » (la dénomination par les forestiers des terres de parcours). Il ne s'agit pas de s'opposer à la pratique de l'élevage, mais d'aboutir à la constitution de « vastes clairières agro-pastorales au sein d'une forêt productive ». Les agriculteurs qui acceptent d'être associés à ces opérations souvent réalisées sur des communaux ou des sectionnaux peuvent bénéficier de subventions d'amélioration pastorale. L'intensification de l'élevage permet de libérer l'espace pour le reboisement. En Aveyron, la constitution de groupements forestiers sur des exploitations agricoles abandonnées est fortement encouragée (Marty, 1998).

Malgré tout, pour les Grands Causses, au début des années 1970, la puissance publique ne retient plus l'option d'une conversion de la région à l'économie forestière, option critiquée sur le plan économique (Pernet, 1972). Cela est confirmé en 1975 par le président du conseil d'administration du parc national des Cévennes (Donnedieu de Vabres, 1975) : « De vastes espaces dégagés doivent être maintenus, dans l'intérêt des activités pastorales et pour maintenir la grandeur des paysages ». La création du parc national des Cévennes contribuera, sur son territoire et notamment sur le causse Méjan, à un ralentissement puis à un arrêt des reboisements. Pour les Grands Causses, la perspective d'une gestion agro-pastorale des paysages ouverts se consolide au moment où refluent les positions en faveur du reboisement.

Gestion des pelouses et protection des milieux ouverts : le paysage pastoral réhabilité

Le développement progressif d'un regard positif sur le pastoralisme

Une timide modification dans le discours sur les paysages des Causses intervient à la fin des années 1930. Dans son ouvrage de 1936, E.A. Martel revient

⁵ - Sur certains points, toutefois, la végétation forestière, non seulement ne recule plus, mais progresse. C'est le cas pour le massif boisé de la Salvage et du Seg, où les arbres envahissent des dolines très certainement cultivées jadis (Marres, 1935 : p. 159).

⁶ - Normalement, nous devrions être à la veille d'une fabuleuse expansion forestière dans les Cévennes (Bieau, 1975 : p. 55). À cette date, C. Bieau, avocat à Mende, est président du Ceteq (Centre d'études techniques forestières) de Lozère et vice-président du PNC.

⁷ - Il serait exagéré de vouloir conserver intégralement d'immenses territoires déserts du causse pour le plus grand dommage d'abord des populations caussenardes et de toute notre économie d'arrondissement pour un simple point de vue esthétique qui d'ailleurs n'est pas partagé (Bieau C., 1956).

sur les descriptions de paysage et reformule ses positions. Certes, il se situe encore dans le paradigme du reboisement des terres pauvres : le pâturage ovin est interprété comme un obstacle au reboisement (p. 144), les expériences de reforestation sur le Causse noir sont saluées. Mais son texte brosse un portrait plus nuancé du paysage et souligne la recolonisation naturelle des ligneux (Martel, 1936 : 6).

Un texte de Claire Charles-Geniaux (1937) destiné au public cultivé, mais dont il est difficile d'estimer la diffusion, témoigne de cet inflexionnement du discours sur les paysages ouverts. Le paysage caussenard n'est plus simplement décrit à travers le prisme des stéréotypes diffusés à propos des montagnes méridionales françaises. La pratique touristique du Causse se teinte d'anthropologie et d'agronomie : la parole est donnée aux agriculteurs et le rôle de l'introduction des cultures fourragères est souligné pour le Causse comtal (p. 55). Un certain attendrissement poétique face au plateau caussenard, mais aussi la parole donnée aux habitants et aux éleveurs, caractérisent cet ouvrage.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la diffusion du modèle productiviste en agriculture semble condamner l'élevage extensif caussenard. Les économistes ruraux constatent, à la fin des années 1960, que la survie d'un grand nombre d'exploitations tient à la « frugalité » des agriculteurs (Gros, 1968) et que la marge brute du revenu agricole sur le causse met l'exploitant dans une situation de grande fragilité (Debay, 1968). Pour ces auteurs, le maintien de l'activité agro-pastorale passe par l'agrandissement des exploitations, la modernisation de l'élevage ovin et la diminution du nombre des exploitants.

Un groupe de travail animé par la Mission d'études pour la création du parc national des Cévennes se préoccupe des conséquences écologiques d'une régression de l'agriculture (Cepe et al., 1970). L'objectif est de proposer une meilleure utilisation des ressources naturelles et une harmonisation des politiques d'aménagement de l'espace rural. Il s'agit de réutiliser les terres abandonnées au profit de la forêt, de l'agriculture ou de l'élevage. Pour les causses, Thiault, après avoir décrit les actions humaines passées et les successions induites par leur abandon, s'intéresse surtout au développement d'un système de *ranching*, souhaitable mais improbable à cause des structures foncières. Selon les auteurs qui font à peine allusion à la conservation des espèces et à la diversité, « l'intervention humaine doit avoir une place de premier plan dans la protection de la Nature appliquée à ces zones ; elle est régulatrice ». Un des principaux enjeux est de travailler avec les économistes, ce qui doit permettre la « mise en place d'un nouveau système de gestion de la nature ».

Malgré tout, dans les années 1970, l'activité agro-pastorale se maintient et occupe encore l'espace ; elle est même innovante. L'évolution du causse Méjan apparaît comme une exception dans les arrière-pays méditerranéens où les agriculteurs sont pris « dans un processus d'élimination ou de disparition dont les lois et tendances sont d'ordre national » (Pernet, 1972). Les actions de recherche interdisciplinaires menées par

l'Inra⁸ (Brun et al., 1978 ; Osty, 1978) concluent à « la naissance de structures de production viables » et mettent en évidence le rôle de la société locale qui, via une tentative d'association (association Le Méjan) « rend crédible la possibilité d'une action commune et contribue à une certaine reconstruction sociale » (Mathieu, 1989).

Pour le Méjan, le vaste reboisement de Fremma, qui remplace une exploitation, pourrait avoir sensibilisé la société locale à la nécessité de conserver l'espace pastoral. Pour le Larzac (Hardy et Gabey, 1974 ; Bonnau, 1993), la lutte contre le camp militaire, l'émergence de structures collectives (Société civile des terres du Larzac, par exemple) et le militantisme des exploitants néoruraux ont contribué au maintien des activités agro-pastorales dans le nord du plateau.

Cependant, la résistance des éleveurs n'a pas contrecarré la dynamique de reforestation spontanée des paysages ouverts. La survie des exploitations agricoles s'est faite avec des systèmes agraires plus intensifs, notamment sur les terres labourables avec une utilisation croissante de fertilisants (Osty et Auricoste, 1989) pour une production accrue de fourrages et de céréales. En revanche, les landes sont moins pâturées et les secteurs les plus éloignés des bâtiments d'exploitation très peu utilisés. Après les contrats DGRST, d'autres programmes interdisciplinaires (Programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement du CNRS) ont, de 1982 à 1988 puis de 1991 à 1996, réuni, autour de l'observatoire Méjan-Cévennes, des chercheurs en sciences sociales, en géographie physique, en écologie et en agronomie afin d'étudier les relations réciproques entre pratiques agropastorales, usages des sols et dynamiques des milieux naturels (Cohen et al., 1997). Dans le cadre de ces recherches, l'embroussaillage sur le causse Méjan est évalué et caractérisé (Cohen et Hotyat, 1995). Par ailleurs, selon Cohen et Alexandre (1997), les accrues forestières cristallisent plusieurs problèmes : installation d'écosystèmes sans valeur économique, menace pour l'image touristique, disparition de plantes rares, dégradation d'habitats pour une faune protégée. Dans les années 1990, la sauvegarde du paysage ouvert est devenue un objectif largement partagé.

Le souci de conservation du patrimoine naturel

Le souhait explicite de conservation du patrimoine naturel des Grands Causses apparaît récemment (Aymonin, 1981), même si des prémisses peuvent être cherchées loin dans le passé. Ainsi, Braun-Blanquet (1971) compte « l'*Armerietum juncea* parmi les plus beaux trésors botaniques de ce pays admirable ». Cinquante ans plus tôt, tout en atténuant la portée, il signale le risque que font courir les reboisements aux communautés culminales (Braun-Blanquet, 1923).

Également en 1923, il souligne que les pâturages à bœuf du Sud-Larzac sont reconnus des botanistes pour leur richesse en plantes rares, ce qui est sans doute la première mention positive du rôle de l'élevage dans la protection de la diversité. Plus récemment, Van den Berghen (1963) constate les risques d'altération du tapis végétal liés aux activités fores-

⁸ Action de recherche soutenue par la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST).

lières, à l'intensification de l'élevage ou aux aménagements touristiques. Il souhaite que les autorités délimitent les sites les plus intéressants et prennent des mesures pour leur protection. Mais, dans la liste de sites qu'il ébauche, il y a surtout des forêts et des chaos dolomitiques !

Des mesures volontaristes de gestion patrimoniale de l'espace caussenard voient le jour dans les années 1990. Un consensus autour de la protection des paysages ouverts rassemble largement les acteurs locaux (profession agricole, parcs, associations) autour de projets communs (Kühnel, 2000). Le maintien des espaces ouverts est un dénominateur commun des politiques publiques de gestion environnementale de l'espace des Grands Causses.

Des politiques publiques

Le contrat Life-Nature Grands Causses a été mis en œuvre par une structure inter-régionale (Causse nature développement intégré) qui regroupe des élus, des responsables socioprofessionnels du monde agricole et rural, les parcs ainsi que des associations de protection de la nature. Son principal objectif est la restauration et la gestion par l'agriculture des pelouses sèches caussenardes signalées par les directives européennes Oiseaux et habitats (Asmodé, 1996). Le déclin général du pâturage ovin extensif, la multiplication des boisements monospécifiques et des enclos de chasse, les projets touristiques lourds sont identifiés comme principale cause de déclin. La protection du patrimoine naturel des Grands Causses débouche sur la promotion de pratiques de développement durable centrées sur le pastoralisme.

La protection des milieux ouverts sur la Causse nu est devenue une des priorités du parc national des Cévennes (PNC, 1998 et 1999 ; Touzet, 1997). L'argumentation repose sur trois points : le causse nu est un paysage culturel qui témoigne du passé agropastoral de la région ; la fermeture des paysages par la dynamique d'installation des ligneux menace la diversité floristique et faunistique en fragilisant des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ; la défense de l'aspect steppique ou désertique du Causse nu participe du maintien de la diversité paysagère. La réinstallation d'écosystèmes forestiers est considérée comme une menace. Pour s'en prémunir, le parc agit dans deux directions (PNC, 1998 et 1999) : élimination des semis de pins à proximité des lisières et encouragement des activités pastorales (O'Rourke, 1999) via la promotion de produits de terroir (produit labellisé « agneau de parcours »). Ces orientations de gestion débouchent sur la remise en cause de la place des reboisements de l'est du causse Méjan.

La charte du parc naturel régional des Grands Causses place le maintien des paysages ouverts caussenards au rang des priorités tant pour « l'identité patrimoniale des Grands Causses » que pour la « préservation de l'écosystème pelouse sèche » (PNR Grands Causses, 1998 : 26 et 88). En collaboration avec les organisations agricoles, le pâturage extensif est le principal mode de gestion envisagé pour le

maintien du paysage ouvert et de la biodiversité (PNR Grands Causses, 1998 : 89).

La profession agricole s'inscrit dans ce mouvement avec la mise en œuvre des mesures agri-environnementales pour « lutter contre la déprise en favorisant le maintien des exploitations et par voie de conséquence garantir l'entretien du paysage par le pâturage » (Adasea [Association départementale d'aménagement des structures d'exploitation agricole], 1991 et 1994). En Aveyron, l'Adasea et la chambre d'agriculture se sont impliquées dans une opération locale mise en œuvre en 1993 et en 1994 dans la région des Grands Causses (Rousset, 1993 et 1998). Concernant la végétation, l'enjeu principal des pratiques de gestion préconisées dans le cahier des charges et mises au point par l'Institut de l'élevage est de stabiliser, voire de réduire le recouvrement en ligneux dans les parcelles en utilisant les animaux d'élevage afin de limiter « les effets désastreux de l'enrichissement des parcours » (Steinlein, 1998).

Enfin, dans le cadre de l'application de la directive Habitats, la rédaction de documents d'objectifs pour la gestion des secteurs retenus dans le réseau Natura 2000 (dont une partie des causses) est prévue. Leur rédaction devrait accroître la concertation entre les différents gestionnaires (associations de défense de l'environnement, parcs, organismes socioprofessionnels agricoles ou forestiers).

Discussion

On observe donc, dans la période couverte par les ouvrages analysés, un renversement total des perspectives normatives, en matière d'écosystèmes de référence et d'aménagement de l'espace. Ce renversement s'est fait en quatre phases.

Au début du siècle, dans un contexte de forte densité de la population encore peu affectée par l'exode rural, la figure dominante de l'aménagement du territoire est celle de la mise en valeur des terres pauvres par le reboisement. Elle bénéficie de la légitimité acquise par les forestiers à l'occasion des grandes opérations de restauration des terrains de montagne. Ils ont mis en évidence les dangers d'érosion des sols et désigné les éleveurs comme principaux responsables de leur dégradation. Mais les opérations concrètes de reboisement restent rares et très limitées spatialement. Les naturalistes, qui sont très loin d'avoir la légitimité des forestiers, ont tendance à s'aligner sur leurs positions. Sur le plan esthétique, les paysages grandioses et pittoresques souvent dominés par la roche retiennent l'attention alors que les paysages ouverts du causse sont considérés comme de peu d'intérêt. Ces positions perdurent jusque dans les années 1950.

Dans les années 1960 la phase des grands travaux de reboisement financés par le FFN bat son plein dans des montagnes françaises touchées par l'exode rural et la diffusion du modèle productiviste. Pourtant, la grande transformation des positions normatives sur la gestion de l'espace commence. L'objectif de maintien d'un espace ouvert n'apparaît pas en tant que tel. C'est d'abord une activité économique, l'élevage en

Tableau I. Évolution des conceptions du paysage des Causses.

Conception du paysage des Causses	Fin XIX ^e -1970	1970-2000
	Favoriser le retour de la forêt	Maintenir les paysages ouverts
Écosystème de référence	Forêts « naturelles » Face à un excès d'usage, installation volontaire de forêts de conifères à faibles exigences écologiques	Pelouses et landes pastorales Face à un défaut d'usage : protection d'écosystèmes fortement anthropisés
Argumentation environnementale	Amélioration du fonctionnement des écosystèmes (lutte contre l'érosion, économie de l'eau)	Maximisation de la diversité (spécifique, paysagère)
Paysage culturel	Absence de statut culturel ou patrimonial pour les pelouses pastorales	Affirmation d'un lien fort entre pelouses pastorales et civilisation pastorale ovine ; réhabilitation des éleveurs comme gestionnaires de l'espace
Paysages retenant l'attention et considérés comme remarquables	Paysage monumental et inhabité : gorges, chaos, ruinformes, monde souterrain	Paysages ouverts : pelouses pastorales, parcours à moutons

zone de montagne, qui est progressivement requalifiée. La proposition d'aménagement dominante est de type sylvo-pastoral, l'accent pouvant être mis sur l'une ou l'autre composante. De nombreux éléments y participent et, en tout premier lieu, la mobilisation des acteurs (redynamisation du tissu social et installation de nouveaux éleveurs). Des travaux de recherche qui démontrent que les systèmes d'élevage ont leur rationalité et leur intérêt économique, et ne doivent pas être simplement vus comme des facteurs de dégradation du milieu naturel, jouent le rôle de reconnaissance externe (Brun et al., 1978). Alors que paraissent des travaux critiques sur les objectifs et les réalisations du RTM (Larrère et al., 1980), on démontre ainsi que les reboisements ne sont pas l'unique solution pour le maintien d'une activité économique.

Au cours des années 1970, parallèlement à l'essor du mouvement associatif pour la protection de la nature, une politique de protection des espaces naturels émerge. Le parc national des Cévennes y joue un rôle pionnier avec l'affichage clair d'un objectif de maintien des paysages ouverts des Causses et l'interdiction des reboisements en essences exogènes. La double prise de conscience de la progression de la forêt sur des parcours moins utilisés et de la difficulté à contenir les ligneux ne débouche qu'assez tard sur des mesures concrètes. Dans le domaine scientifique, Aymonin (1981) est le premier à se faire l'avocat d'une politique de conservation du patrimoine naturel des Grands Causses. Parmi les formations à protéger, il insiste sur les forêts, mais il retient les pelouses à allure steppique pour lesquelles l'enrésinement lui semble être la seule menace. Il souhaite que des complexes boisements-steppes-groupements chasmophytiques soient protégés sans toutefois exclure une utilisation pastorale raisonnable. L'éleveur n'est plus à exclure, mais il n'est pas encore un auxiliaire de la protection.

Les années 1990 voient apparaître la notion de développement durable. Le modèle productiviste en agriculture est amendé (réforme de la PAC, mesures agri-environnementales, mise en œuvre de la directive Habitats). Par ailleurs, le discours sur le patrimoine s'étend aux territoires et aux paysages (Dubost, 1994 ; Béghain, 1998). Localement, la jonction s'opère entre les objectifs de conservation des espèces de milieux ouverts et les objectifs de développement. Le programme Life, dont l'initiative revient assez largement à des associations naturalistes affiche clairement cet objectif. Il est influencé par le développement d'une politique de conservation des pelouses calcaires du nord de l'Europe très menacées par l'embroussaillage ou les défrichements (Bacon, 1987 ; Hillier et al., 1990 ; Chiffaut, 1993 ; Dutoit, 1995). D'autres programmes s'inscrivent dans la même perspective, soit dans le domaine de la recherche (programme « Recréer la nature » initié par le PNC), soit dans celui du développement de nouvelles pratiques agricoles (mesures agri-environnementales, programme Leader). L'affichage de ces nouvelles orientations doit beaucoup à l'émergence au niveau international de la notion de *biodiversité* (Aubertin et al., 1998) qui, d'une part, légitime des politiques visant à conserver des espèces ou des paysages, et, d'autre part, en agrégeant des phénomènes ou des processus opérant à des échelles différentes, leur donne une fausse apparence de simplicité.

En une ou deux décennies, on passe d'un consensus autour de la forêt à un consensus autour des milieux ouverts. Ce basculement des conceptions du paysage correspond à un changement de paradigme dans l'aménagement du territoire (tableau I).

Alors qu'au début du siècle la forêt était l'écosystème de référence et qu'on déplorait l'action des sociétés qui avaient conduit à son élimination au profit d'espaces pastoraux, à la fin du XX^e siècle, c'est le paysage

pastoral qui est devenu le paysage cible pour la gestion de l'espace. La réhabilitation des activités pastorales conduit à considérer comme un *paysage culturel* ce qui était considéré, il y a un siècle, comme la conséquence d'une gestion désastreuse des milieux naturels. Une valeur croissante accordée aux paysages habités et humanisés par rapport au paysage « monumental et inhabité » (Barthes, 1957 : 124) coexiste avec une perception des Causses par certains visiteurs et touristes comme des terres désertiques et sauvages. Désormais, les logiques des éleveurs et de la société locale sont davantage prises en compte, notamment dans les opérations locales agri-environnementales.

Le paysage culturel comme paysage de référence ?

La dynamique de fermeture des paysages ouverts des Grands Causses a été analysée comme le résultat d'un défaut de pâturage dû à l'intensification des systèmes d'élevage ovin (élevage en bergerie utilisant des fourrages produits sur les terres cultivables). Le pâturage est un axe majeur des politiques publiques de pilotage de la reproduction des unités paysagères des Grands Causses. Il présenterait l'avantage d'être une pratique agricole durable et respectueuse des équilibres physiques, de garantir la biodiversité et de préserver des *paysages culturels* à forte valeur identitaire.

Toutefois, réalisée dans le cadre des opérations agri-environnementales locales, l'évaluation de l'aptitude du pâturage ovin à contenir la dynamique des ligneux (Rousset, 1999 ; Rousset et Lepart, 1999) montre que les animaux d'élevage ont un impact limité sur les ligneux en place. Sur le plan dynamique, ils contribuent à freiner l'installation des ligneux, mais ils ne la stoppent pas. Il semble donc que le pâturage n'ait pu, à lui seul, produire le paysage ouvert caussenard. Ceci est confirmé, sur le plan historique, puisque les sociétés humaines ont utilisé bien d'autres moyens pour créer ces pelouses et les maintenir.

En effet, la vente du lait de brebis ne se généralise qu'à la fin du XIX^e siècle (Marres, 1935 ; Petit, 1978). La céréaliculture occupe, au XIX^e siècle, l'essentiel des terres labourables. Par ailleurs, des pratiques de défrichement sont citées dans la littérature (Marres, 1935 ; Marcorelles, 1950 ; Petit, 1989). Il s'agissait de droits à défricher des portions de parcours concédés au prolétariat rural pour des cultures vivrières. Après de courts cycles de cultures puis de fauche (6 ou 7 ans selon les auteurs), ces défrichements ont réintégré aux parcours pendant de longues durées (20 à 50 ans). Ces défrichements ont vraisemblablement eu pour conséquence d'éliminer les semenciers sur de grandes portions de causses. Il est probable que les systèmes de défrichements tournants expliquent en partie l'existence du paysage ouvert décrit au début du XX^e siècle. Or, ces défrichements, qui ont réinitialisé périodiquement les successions végétales, cessent entre le milieu du XIX^e siècle et le début du XX^e avec l'exode du prolétariat rural. Par ailleurs, l'introduction des cultures fourragères sur les terres labourées au détriment des céréales est une des conditions qui permettent la spécialisation ovine.

Le processus de colonisation des ligneux s'enclenche probablement dans ce nouveau contexte démographique et agricole de spécialisation dans l'élevage ovin et d'abandon progressif de la céréaliculture.

Faire du paysage ouvert des Grands Causses un *paysage culturel* multiséculaire produit par une société d'éleveurs de brebis n'est possible qu'au moyen d'une décontextualisation des relations société-nature. D'une manière générale, cette mise hors contexte historique, dans le mouvement actuel de recherche d'une attractivité croissante pour les territoires ruraux, permet de simplifier l'affirmation d'une valeur identitaire, historique et patrimoniale des *paysages culturels*. Ainsi, elle peut participer à une stratégie de développement local (Laurens, 1997). Malgré tout, de la même manière que le *climax* était un équilibre idéal et fictif entre le milieu et la végétation, l'existence d'un équilibre supposé durable entre une société et son environnement naturel est démentie par l'analyse des conditions sociales et écologiques de la production du paysage. Il est en effet vraisemblable que le paysage des Causses est un palimpseste écrit sur la longue durée (Chouquer, 1991) par des sociétés dont l'organisation territoriale et économique a changé à plusieurs reprises.

L'introduction de la notion de paysage culturel dans la gestion de l'espace amène à des contradictions.

1) Il est nécessaire de choisir avec une certaine dose d'arbitraire un paysage de référence pour le préserver et de postuler qu'il est en équilibre avec un type d'organisation sociale. Si cette hypothèse devait être acceptée, il y aurait une contradiction logique à vouloir qu'une société actuelle fasse perdurer, autrement que comme objet de muséographie limité dans l'espace, un paysage qui était en équilibre avec une organisation sociale passée. De fait, le paysage est aussi un héritage des sociétés précédentes. Ainsi, le paysage des causses au début du siècle ne résulte pas

Résumé – Les conceptions normatives du paysage. Le cas des Grands Causses

Au cours du XX^e siècle, la valeur accordée aux landes et pelouses des montagnes péri-méditerranéennes a beaucoup changé. Désormais leur maintien mobilise les chercheurs et les acteurs de terrain. Nous montrons dans ce texte 1) que l'origine des paysages ouverts des Grands Causses a été expliquée par la dégradation des forêts (successions régressives) en négligeant le rôle des cultures et des successions progressives post-culturelles ; 2) comment le discours sur la nécessaire reconversion forestière des terres marginales domine depuis la fin du XIX^e siècle puis perd de son efficacité dans les années 1970 ; 3) comment les paysages ouverts et les pratiques pastorales après avoir été condamnées sont totalement réhabilitées autour d'un projet de gestion agri-environnementale du territoire. Nous discutons en dernière partie les étapes du basculement radical des conceptions du paysage et les choix de gestion de l'espace à la lumière des notions d'*écosystème de référence* et de *paysage culturel*. © 2000 Éditions scientifiques et médicales Elsevier SAS. Tous droits réservés

Mots clés : paysage / paysage culturel / écosystème de référence / pelouses / forêts / écologie / géographie / Grands Causses

de l'équilibre entre une société pastorale et son environnement, il est l'héritage d'une société céréalière pléthorique en hommes.

2) La protection des paysages culturels introduit dans la re-production des paysage une intentionnalité qui n'existait pas dans le rapport des sociétés passées avec leur environnement. Ainsi, on substituerait à la dynamique spontanée du paysage (indépendante d'un dessein humain), une gestion de plus en plus interventionniste. En ce sens, le paysage culturel serait un paysage de l'artifice.

Cette analyse met en évidence les dimensions normatives que compose la notion de paysage, objet toujours socialement évalué. Il en résulte que différentes conceptions coexistent et que celle qui l'emporte à un moment donné est toujours relative. L'exemple du causse Méjan est sur ce point très instructif.

Remerciements

Les auteurs remercient J.-P. Chabert et C. Lhuillier pour leur aide et leurs remarques.

BIBLIOGRAPHIE

- Adasea. 1991. Zone d'application article 19 : schéma définitif cantons de Nant et Peyreleau. Adasea de l'Aveyron.
- Adasea. 1994. Mise en œuvre du programme agri-environnement Midi-Pyrénées-opération locale : lutte contre la déprise sur l'ensemble du territoire du parc naturel régional des Grands Causses. Adasea de l'Aveyron.
- Aronson J., Le Floc'h E. 1995. On the need to select an ecosystem of reference, however imperfect: a reply to Pickett and Parker. *Restoration Ecology* 3, 1, 1-3.
- Asmodé J.F. 1996. Actions démonstratives et incitatives pour la gestion équilibrée des écosystèmes des Grands Causses et des causses du Quercy. *Causses nature développement intégré*.
- Aubertin C., Boisvert V., Vivien F.D. 1998. La construction sociale de la question de la biodiversité. *Natures Sciences Sociétés* 6, 1, 7-19.
- Aymonin G. 1981. La couverture végétale en Rouergue et dans les Causses Majeurs: diversité, dégradation et sauvegarde. *Bull. Soc. Bot. Fr.* 128, 93-102.
- Bacon J.C. 1987. The use of livestock in calcareous grassland management, in: Hillier S.H., Walton D.W.H., Wells D.A. (Eds.), *Calcareous Grasslands. Ecology and Management*. Bluntisham Books, Sheffield, pp. 121-127.
- Barthes R. 1957. *Mythologies*. Le Seuil, Paris, 247 p.
- Béghain P. 1998. *Le patrimoine : culture et lien social*. Presses de Sciences politiques, coll. La bibliothèque du citoyen, Paris, 116 p.
- Bieau C. 1968. Florac, parc national. *Cévennes et Mont Lozère* 18, 3-5.
- Bieau C. 1961. Du grand parc forestier des Cévennes au parc national des Cévennes. *Causses et Cévennes* 3, 382-387.
- Bieau C. 1963. Le parc et la forêt. *Cévennes et Mont Lozère* 2, 4-8.
- Bieau C. 1965. Pour un premier bilan. *Cévennes et Mont Lozère* 9, 5-7.
- Bieau C. 1975. Le châtaignier, bois précieux? *Causses et Cévennes* 2, 54-55.
- Bonnaud A., 1993. Larzac. Bilan et perspectives d'un mythe, *Études fondières* 58, 44-47.
- Braun-Blanquet J. 1923. *L'origine et le développement des flores dans le Massif central de France, avec aperçu sur les migrations des flores dans l'Europe sud-occidentale*. L'homme et Beer et Cie. Zurich, Paris, 282 p.
- Braun-Blanquet J. 1952. *Les groupements végétaux de la France méditerranéenne*. CNRS, Paris, 297 p.
- Braun-Blanquet J., Braun-Blanquet G. 1971. Les pelouses steppiques des Causses méridionales. *Vegetatio* 22, 4-5, 201-247.
- Brun A., Chassany J.P., Petit F., Osty P.L. 1978. *Le Causse Méjan*. Inra-ESICOP, Paris.
- Buffault P. 1905. *Les forêts du Rouergue*. Imprimerie Carrère, Rodez, 78 p.
- Cazals A., Roux H., Amat R. 1925. *Causses, Cévennes, Gorges du Tarn*. Azémard-Cousins Imprimeurs-éditeurs, Nîmes, 102 p.
- Cepe, SCV, PNC. 1970. *Conséquences écologiques d'une régression de l'agriculture*. Imprimerie Castanier-Guerrier, Marvejols, 49 p.
- Charles-Geniaux C. 1937. *Des causses à l'Aubrac*. Stock, Paris, 178 p.
- Chevalier A., Cuénot L., de Martonne E. 1927. *Traité de géographie physique. Biogéographie*. Armand Colin, Paris, pp. 1061-1518.
- Chiffaut A. 1993. Les pelouses calcaires. Patrimoine naturel Bourgogne (Cren Bourgogne), 1, 31-35.
- Chouquer B. 1991. Que reste-t-il de 3000 ans de création paysagère? *Études rurales* 121-124, 45-58.
- Cohen M., Holiyat M. 1995. Embroussaillage et boisement sur le causse Méjan entre 1965 et 1992 : une approche par photo-interprétation diachronique. pp. 207-218, in : Bonniol J.L., Saussol A. (Eds.), *Grandes Causses : nouveaux enjeux, nouveaux regards*. Fédération pour la vie sauvegardée du Pays des Grands Causses, Millau.
- Cohen M., Alexandre F. 1997. Embroussaillage, pratiques et représentations sociales : une recherche de corrélation. L'exemple des territoires de Rieisse et de Rouveret (causse Méjan, Lozère). *Natures Sciences Sociétés* 5, 1, 31-44.
- Cohen M., Friedberg C., Mathieu N., 1997. Pratiques et représentations de la forêt chez les éleveurs du causse Méjan, in : Corvol A., Arnould P., Holiyat M. (Eds.), *La forêt. Perceptions et représentations*, L'Harmattan, Paris, pp. 289-302.
- Cote M. 1967. Reboisements sur les causses. *Bulletin de la Société linguistique de Géographie* 3^e série 1, 2, 151-167.
- Debay A. 1968. Exploitations agricoles en Cévennes. *Économie méridionale* 63, 1-11.
- Donnedieu de Vabres J. 1975. Le parc national des Cévennes : un programme d'aménagement pour 5 ans. *Causses et Cévennes* 3, 67-76.
- Doussan I., Thannberger-Gaillarde E., Thiébaud L., 2000. L'environnement objet de contrat entre l'agriculture et la société. *Natures Sciences Sociétés* 8, 2, 5-16.
- Dubost F. 1994. *Vert patrimoine : la constitution d'un nouveau domaine patrimonial*. La Maison des sciences de l'homme, coll. Regards sur le patrimoine, Paris, 172 p.
- Dutoit T. 1995. La gestion des pelouses calcaires. *Patrimoine naturel Bourgogne (Cren Bourgogne)* 3, 22-27.
- Flahault C. 1886. Rapport sur l'herborisation faite les 21 et 22 juin sur le causse Méjean et dans les gorges du Tarn. *Bull. Soc. Bot. Fr.* 33, 108-114.
- Flahault C. 1901. Introduction sur la flore et la végétation de la France. in Coste H. (Ed.), *Flore descriptive et illustrée de la France*. Librairie A. Blanchard, Paris, pp. 1-52.
- Flahault C. 1921. *Mise en valeur des terres pauvres par le boisement*. Office agricole départemental de l'Hérault, Imprimerie Roumégous et Déjean, Montpellier, 19 p.
- Flahault C. 1933. La vocation forestière des Grands Causses du Massif central de France. *Bulletin société botanique de Suisse* 42, 681-698.
- Flahault C. 1934. Les causses du Midi de la France. *Causses et Karst* 3, 2-3, 97-118, 153-184.
- Gros C. 1968. L'économie du pays viganais. *Économie méridionale* 63, 1-16.
- Hardy Y., Gabey E. 1974. *L comme Larzac*. Alain Moreau, Paris, 416 p.

Bier S.H., Walton D.W.H., Wells D.A. (Eds.). 1990. *Calcareous Grasslands. Ecology and Management*. Bluntisham Books, Huntingdon, 193 p.

Libert D. 1978. Évaluation du rôle de la végétation des parcours dans le bilan écologique et agro-économique des Causses. Th. doct. ing., université de Montpellier-II, Montpellier, 247 p.

Kalaora B., Savoye A. 1986. *La forêt pacifiée. Sylviculture et sociologie au XIX^e siècle*. L'Harmattan, Paris, 134 p.

Köhnel A. 2000. Systèmes d'acteurs et dynamiques du paysage : construction des objectifs de gestion et stratégies des acteurs face à la fermeture des milieux ouverts. Le cas du Causse du Larzac. Mémoire DEA ETES, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 90 p.

Larère R., Brun A., Kalaora B., Nougarède O., Poupardin D. 1980. Reboisement des montagnes et systèmes agraires. Revue forestière française (Numéro spécial : Société et forêts), 20-36.

Larère R., Brun A., Kalaora B., Nougarède O., Poupardin D. 1981. Forestiers et paysans. Les reboisements en montagne depuis l'Empire, in : Tant qu'il y aura des arbres. Pratiques et politiques de la nature. 1870-1960, *Recherches* 45, 57-84.

Lauren L. 1997. Les labels « paysages de reconquête », la recherche d'un nouveau modèle de développement durable. *Natures Sciences Sociétés* 5, 2, 45-56.

Le Floc'h E., Aronson J. 1995. Écologie de la restauration. Définition de quelques concepts de base. *Nature Sciences Sociétés* (numéro spécial), 29-35.

Lepart J. 1995. La crise environnementale et les théories de l'équilibre en écologie, in : Larrère C et Larrère R. (Eds.), *La crise environnementale*, Inra Éditions, coll. Les colloques, Paris, 80, 131-144.

Liou T. N., 1929. Étude sur la géographie botanique des Causses. Tome III. *Archives de botanique*, Caen, 235 p.

Marcourelles H. 1950. *Évolution économique et démographique du canton du Caylar*. Imprimerie Paysan du Midi, Montpellier, 221 p.

Marres P. 1935. *Les Grands Causses, étude de géographie physique et humaine. Tome I et II*. Arrault et Cie, Tours, 213 p. et 445 p.

Martel E.A. 1889. *Les Cévennes et la région des Causses*. Delagrave, Paris, 406 p.

Martel E.A. 1936. *Les Causses Majeurs*. Artières et Maury, Millau, 510 p.

de Martonne E. 1909. *Traité de géographie physique*. Armand Colin, Paris, 924 p.

de Martonne E. 1926. *Les grandes régions de France. Cévennes et Causses*. Payot, Paris, 31 p.

de Martonne E. 1947. La France. France physique, in : Vidal de la Blache P., Gallois L. (Eds.), *Géographie universelle* (vol. 6,). Armand Colin, Paris, pp. 1-463.

Marty P. 1998. Propriété privée et politique de reboisement : le cas des groupements forestiers, *Économie rurale* 244, 41-48.

Mathieu N. 1989. Solidarité, identité, innovation, les tensions fondatrices de la société méjanaise. *Annales du parc national des Cévennes* 4, 229-261.

O'Rourke E. 1999. The Causse Méjan: changing relationships between agriculture, environment and society within a French National Park. *Landscape Research* 24, 2, 141-165.

Ostly P.L. 1978. Élevages et éleveurs en 1975. Brun A., Chassany J.P., Petit F., Ostly P.L. (Eds.), *Le Causse Méjan*, Inra-ESR, Paris.

Ostly P.L., Auricoste C. 1989. Une image des élevages du Causse : évolutions récentes (1975-1983) et questions pour l'avenir, *Annales du PNC* 4, 15-54.

Pernet F. 1972. Zones improductives de basse et moyenne altitude, étude économique : hypothèses de travail. Institut de recherche économique et de planification - DGRST.

Petit F.E. 1978. Le causse Méjan. Exode rural et utilisation du territoire (de 1850 à nos jours), Inra-ESR, Paris, 131 p.

Petit F. 1989. Défricher sur les causses : continuité d'une pratique, in : Mathieu N., Jollivet M. (Eds.), *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*. L'Harmattan, Paris, pp. 131-137.

Pickett S.T.A., Parker V.T. 1994. Avoiding the Old Pitfalls: Opportunities for a new discipline. *Restoration Ecology* 2, 2, 75-79.

PNC. 1998. Plan de gestion. antenne Causses et gorges, parc national des Cévennes.

PNC. 1999. Préparation du programme d'aménagement du PNC. Approche descriptive du PNC, évaluation patrimoniale, enjeux et objectifs de gestion du parc national. Parc national des Cévennes.

PNR Grands Causses. 1998. Charte du parc naturel régional des Grands Causses. Syndicat mixte du parc naturel régional des Grands Causses.

Quezel P. 1971. À propos des pelouses caussenardes à *Stipa pennata*. *Bull. Soc. étude des sciences naturelles de Nîmes*, 11, 119-141.

Reclus O. 1887. *La France et ses colonies*. Vol. 2. Hachette, Paris.

Rousset O. 1993. Systèmes d'alimentation et gestion du territoire dans le cadre de deux opérations « article 19 » menées en Aveyron et en Lozère. Mémoire Enesad, Formation ingénieur d'agronomie.

Rousset O. 1998. Impact des pratiques pastorales « article 19 » sur la dynamique d'enrichissement des milieux caussenards. Rapport de fin de contrat (programme européen Pastel). CNRS, Inra.

Rousset O. 1999. Dynamiques de régénération et interactions positives dans les successions végétales. Installation de *Buxus sempervirens* L. et *Quercus humilis* Miller sur les pelouses des Grands Causses gérées par le pâturage. Université Montpellier-II, Montpellier, 260 p.

Rousset O., Lepart J. 1999. Évaluer l'impact du pâturage sur le maintien des milieux ouverts. Le cas des pelouses sèches. *Fourrages* 159, 223-235.

Steinlein P. 1998. Rapport d'audit sur l'opération groupée d'aménagement foncier agriculture-environnement des Grands Causses. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Thiault M. 1968. Reconnaissance phyto-écologique des hautes terres des Grands Causses lozériens. CNRS-CEPE, Doc. 37, Montpellier.

Touzet M. 1997. Action de lutte contre la fermeture des milieux. Réhabilitation de trois parcours en voie de fermeture sur le causse Méjan. Parc national des Cévennes.

Van den Berghen C. 1963. Étude sur la végétation des Grands Causses du Massif central de la France. *Mémoire de la Soc. Roy. Belg.* 1, 9-285 + annexes.

Von Droste B. 1995. Cultural Landscapes in a Global World Heritage Strategy, in: Von Droste B., Plachter H., Rössler M. (Eds.), *Cultural Landscapes of Universal Value. Components of a Global Strategy*. Gustav Fisher Verlag, Stuttgart, pp. 20-24.

Weyd J.M. 1911. *Les forêts de la Lozère*. Taffin-Lefort, Paris, 416 p.